

CR PUUSP du CS du 30 Novembre 2021

La situation sanitaire reste très tendue, en particulier à l'approche des fêtes de fin d'année.

L'établissement a été notifié de moyens supplémentaires dont 15% de plus pour les unités de recherche, 9 contrats doctoraux supplémentaires, 12 semestre CRCT priorités vers les SHS et 7 CPJ.

L'ESR est toujours en attente de la parution des décrets pour les CPJ, le repyramidage, le nouveau régime indemnitaire des EC ou l'intégrité scientifique. Certains décrets LPR ont été publiés sur l'éméritat, le cumul d'activité, les déclarations d'intérêt, les contrats de mission scientifique. Bref, beaucoup d'attaque contre les statuts de la fonction publique. Une information a circulé sur la mobilisation des CNU pour la procédure de repyramidage. Le ministère a aussi pris des mesures contre l'inflation (chèque 100€) et de remboursement des frais pour le télétravail (2,5 € /jour).

Le Pole universitaire d'innovation (PUI) n'a pas été retenu. Du côté de la Région, le CPER est en cours, deux projets de chaires également et 3 projets sur les infrastructures de pointe ont été retenus. L'établissement a ouvert le dialogue avec les métropoles au travers de la conférence universitaire territoriale. Des AAP (toujours...) LUE 2021-2022 sont en cours pour des financements de thèse, thèse IUF, pour les dynamiques (doc et post-docs). L'établissement a remis un Doctor Honoris Causa en économie à M. Salvadori.

Nous avons validé les CR des précédentes séances.

Les informations sur l'avancé de la préparation du contrat quinquennal 2024-2028 sont toujours les mêmes avec dépôt des dossiers en avril-juin 2022 (soit pendant les élections à l'université). Le bilan sera fait pour le 25 juin 2022.

L'établissement remonte au ministère la cartographie des unités pour le 1er octobre 2021, avant un Copil HCERES le 15 novembre 2021. Les dossiers seront très différents de ce qui était attendu, ce qui ne manquera pas de poser de très nombreux problèmes. Une visite de Patrick Saint Amant, ex VP CS Grenoble et chargé de mission HCERES est prévue le 9 décembre à Nancy. A noter qu'il n'y a plus de projets scientifiques, ce qui est un comble pour une évaluation d'équipes de recherche. Il est en de même pour les ED.

Nous avons eu la présentation du bilan des Ecoles Doctorales IAEM et HNFB qui sont très bons. Il a été noté l'inquiétude du directeur de IAEM face à l'évolution de l'évaluation HCERES qui perd tout sens.

Nous avons eu ensuite une séquence très difficile avec les conclusions du groupe de travail PHD (Prévention Harcèlement Doctorant) et sur les mesures à mettre en place à court et moyen termes. Un document avec des préconisations a été partagé. Nous avons fait de nombreuses interventions pour rappeler notre attachement à voir cette questions traitées. Cela étant les mesures proposées ne sont d'une part pas au niveau de l'enjeu, et d'autre pas en contradiction avec la législation. Sur les enjeux, croire que

forcer les collègues à suivre un MOOC ne peut pas être une solution à un problème aussi complexe et systémique. Sur le caractère administratif, il n'est pas possible de tenir des listes d'EC autorisés ou non à encadrer des travaux de recherche. Il s'agit d'un droit donné par le décret statutaire des EC. La discussion a été très tendue avec un ton et des mots qui n'ont pas lieu d'être dans ce type de conseil. Nous n'avons pas voté de la même manière, l'une s'abstenant, l'autre votant contre.

La campagne d'emplois 2022 nous a été présentée. Le nombre de postes ouverts est plus important que les dernières années, mais il cache aussi un nombre important de postes non ouverts. La procédure a été celle de la recherche d'un consensus entre les composantes. Au final 7 redéploiements, et publications de 124 postes (94 EC et 30 Biatss) sur les 175 publiables. L'une s'est abstenue, l'autre a voté contre car nous avons toujours trop de postes non publiés.

Les profils de postes en priorité recherche pour la campagne 2022 ont été présentés. Nous avons reconduit les modalités d'attribution des 30 semestres CRCT pour l'année universitaire 2022-2023. Nous nous sommes exprimés contre sur les primes pour les récipiendaires des ERC (12k€ et 15k€). Dans la ligné des décisions LPR, nous avons choisi la durée de l'éméritat à 5 ans renouvelable 2 fois. Nous avons été à nouveau contre parce qu'il s'agit du maximum de la durée autorisée. Enfin nous avons validé la composition du comité éditorial des EDUL et désigné un membre du CS au comité Intégrité scientifique.

Les représentants des doctorants ont porté plusieurs questions techniques sur les procédures relatives à leurs statuts. Le conseil a pu prendre fin à 14h18.

Gaëlle Crenn  
maxime amblard  
élu·es PUUSP